



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....33
 Pouvoirs.....08
 Excusés..... 02

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 21 OCTOBRE 2021**

N° 2021-10-05 : BUDGET ANNEXE JEAN LEBAS - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021

Le jeudi 21 octobre 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 08 octobre 2021.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin
BOUDJEMAI Kaissa	ATTARD Gérard	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	ROSSINI Christel

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à MANTEL Serge
AIDOUDI Salem	à KOUCEM Yacine
MAKHLOUF Dounia	à MARTIN Pierre-Yves
GUIMARAES Odette	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
BERNARD Anne	à CHASSAIN Clément
LE BLEGUET Marie-Thérèse	à BOUDJEMAI Kaissa
JOLY Nathalie	à BITATSI-TRACHET Françoise
HODE Laurence	à ROSSINI Christel

Excusés :

BACH Raphaël
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme Corinne CARCREFF a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M MANTEL rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n° 2021-02-07 en date du 04 février 2021 adoptant le budget du foyer résidence Jean Lebas pour l'exercice 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-04-12 en date du 15 avril 2021 affectant les résultats du foyer résidence Jean Lebas pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n° 2021-04-13 en date du 15 avril 2021 adoptant le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 ;

Vu la réunion de la 1ère commission permanente en date du 13 octobre 2021 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'inscription de crédits par décision modificative budgétaire pour l'exercice 2021 afin de préparer l'apurement de l'actif demandé par le trésorier, et de procéder aux remboursements de caution ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article 1 : Décide d'autoriser les mouvements budgétaires suivants pour le budget annexe du foyer résidence Jean Lebas selon le tableau ci-dessous :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
23	2318	937.538,68	23	2313	937.538,68
16	165	2.000,00	16	165	2.000,00
TOTAL		939.538,68	TOTAL		939.538,68

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global s'élève à 1.912.597,15 €, à savoir 896.382,85 € en section de fonctionnement et 1.016.214,30 € en section d'investissement.

Annexe : DM 1 - Budget Annexe résidence Jean Lebas - exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance le 21 octobre 2021.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental

Affichette

28 OCT. 2021

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20211021-2021-10-05-DE
Date de télétransmission : 28/10/2021
Date de réception préfecture : 28/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.